

Conditions générales (CG) de vente et de garantie Schaller Sàrl

1. Domaine d'application

Les CG s'appliquent aux services et produits vendus par l'entreprise Schaller Sàrl Construction et Création. **Elles s'appliquent par analogie aux articles de la marque Swiss Amex.**

2. Dimensions

Toutes nos dimensions sont des mesures extérieures.

3. Offre

Les offres sont valables pour une durée d'un mois, sauf indication contraire sur l'offre.

En cas de demandes spéciales et de complications non mentionnées dans la demande d'offre, les prix par poste et unitaires seront adaptés.

Les offres forfaitaires sont valables pour les quantités et réalisations décrites dans l'offre. Toute modification entraîne des corrections de prix.

4. Délais de livraison

Les délais de livraison sont valables à partir de la passation de la commande. Nous nous efforçons de les respecter, mais ils ne sont pas garantis. Des retards de fabrication ne donnent droit à aucun dédommagement.

Les plans soumis à approbation sont à contrôler et à retourner visés dans les 5 jours faute de quoi les délais risquent d'être prolongés.

Les commandes orales et les travaux proposés en sus ne sont exécutés que lorsque le donneur d'ordre a passé sa commande par écrit et sont susceptibles de prolonger les délais.

5. Commande

Une confirmation de commande envoyée par nos soins fait office de commande écrite.

Notre confirmation de commande sert de base contractuelle, même sans signature. Cette confirmation doit être vérifiée par le client avec attention. Toute erreur ou demande de modification doit nous être signalée dans les 3 jours.

6. Rétractation et retours

En cas de rétractation, le client assume les frais déjà engagés pour la réalisation de sa commande (main d'œuvre et marchandise).

De plus, des frais d'annulation s'appliquent à raison de :

- 10% du montant pour commande ≤ Fr. 2'000.— HT
- 5% du montant pour commande > Fr. 2'000.—HT

Pour les retours de marchandise, une note de crédit sera établie avec déduction de 20%. En principe, les réalisations sur-mesure ne sont pas reprises.

7. Fabrication

Nous réalisons l'ouvrage selon les normes et directives valables dans la branche.

En cas d'entraves provoquées par le client, découlant par exemple d'une absence ou d'une insuffisance de collaboration, nous sommes en droit de facturer des dépenses supplémentaires.

Pour les réalisations sur-mesure, nous n'assumons pas de responsabilité concernant la statique.

Nous nous réservons le droit de sous-traiter des travaux à des entreprises de confiance en cas de besoin.

8. Montage

En cas de montage par nos soins, le client met gratuitement à disposition de nos monteurs :

- accès stable jusqu'au lieu de montage
- protection des alentours et des éléments de construction voisins
- emplacement de stockage pour les matériaux et le matériel de montage pendant les travaux
- raccordements électriques
- eau

9. Travaux en régie

Les travaux en régie sont facturés selon les tarifs de régie actuels de l'AM Suisse.

Les travaux en régie sont exclus des accords sur les prix de remise, d'escompte et de forfait sur les travaux de pièces unitaires.

10. Réception

Une fois les travaux terminés, le résultat doit immédiatement être contrôlé par le donneur d'ordre. Si dans un délai de 6 jours après la fin des travaux aucun défaut visible n'est signalé, l'ouvrage est considéré comme conforme et réceptionné.

11. Livraison

Schaller Sàrl définit l'entreprise de transport.

Le lieu de livraison doit être accessible par camion.

Le client est tenu de contrôler la marchandise en présence du chauffeur et de lui notifier

immédiatement un éventuel dommage à la marchandise, à l'emballage ou un manquement.

Les dommages ou manquements non perceptibles de l'extérieur sont à nous notifier dans les 6 jours

(jour de livraison compris), avec photos de l'emballage et des dommages. Passé ce délai, aucune réclamation à la suite d'un dégât de transport ne pourra être prise en compte.

Les livraisons en plusieurs étapes génèrent des frais supplémentaires qui seront refacturés.

Si le client demande une livraison avant ou à une certaine heure, voici les frais supplémentaires refacturés au client :

- Livraison jusqu'à 8h : 80.—HT
- Livraison jusqu'à 10h : 50.—HT
- Livraison durant un court horaire ou heure fixe : 50.—HT

12. Enlèvement de la marchandise par le client

Si malgré nos contrôles de qualité un dommage était constaté sur la marchandise enlevée par le client à notre atelier, celui-ci le notifie immédiatement lors de la prise en charge et avant la mise en place. Une notification écrite avec dossier photos comprenant des images des produits avant déballage et après déballage de la palette ou du paquet est à envoyer à info@schaller.swiss. Plus aucune réclamation ne sera prise en compte passé un délai de 6 jours, jour de prise en charge compris.

13. Garantie

Le délai de garantie commence le jour de la réception de l'ouvrage pour une durée de :

- 3 ans pour les ouvrages mobiliers
- 5 ans pour les ouvrages intégrés dans un ouvrage immobilier

La garantie est conditionnée par une utilisation appropriée de l'ouvrage, dans le respect des éventuels conseils transmis au client. Aucun droit de responsabilité ni de garantie n'est prévu pour les constructions imposées par le client malgré un avis formel de notre part.

14. Propriété

La marchandise reste notre propriété jusqu'à son paiement intégral.

Les plans de fabrication restent notre propriété intellectuelle. Les motifs et découpes ne peuvent être reproduites sans notre consentement formel.

15. Paiement

Les factures sont en principe envoyées par voie électronique et sont échues dans un délai de 30 jours sauf exceptions convenues au préalable. Les acomptes à la commande sont dus de suite. Tout retard de paiement peut donner lieu à une facturation d'intérêts de retard.

16. Produits en acier brut et acier Corten

Tous les produits en acier et acier Corten peuvent provoquer des coulures de rouille. Nous ne prenons pas de responsabilité en cas de taches de rouille. Des différences de teinte importantes sont possibles entre les produits d'un même lot. Les articles peuvent être livrés avec des patines plus ou moins avancées : de gris-noir à rouillé. La patine rouillée se fixe après 1,5 à 3 ans.

D'autres marques d'acier résistant aux intempéries que la marque Corten peuvent être utilisées. L'alliage est identique, mais l'état de surface peut varier.

17. Produits thermopoudrés

Nous nous référons aux directives Qualicoat pour évaluer la qualité du thermopoudrage de nos produits.

Inspecté sur le chantier, le revêtement sera d'une teinte et d'une brillance uniformes avec un bon pouvoir couvrant regardé à une distance d'au moins 5 mètres (à l'extérieur).